



Compte-rendu de la réunion du Bureau du Pays du 26 septembre 2014

Présents :

Bureau : MMES BEVIERE, DAUVILLIERS, FAUTRAT, MM. BRUNEAU, BOURGEOIS, BOUVARD, GUERINET, MALET, MAMEAUX, MASSON, TARTINVILLE.

Autres personnalités : MME DALLOT, Présidente du Conseil de développement, M. FOURNIER-MONTGIEUX, Sous-préfet de Pithiviers, MM. CHOFFY, GAUDET, GUERIN, Conseillers généraux.

Absents excusés :

Bureau : MMES CHANTERAU, LEVY, MM. CITRON, FEVRIER, PICARD, THION.

Autres personnalités : MMES DUBOIS, Député, CANETTE, Vice-présidente du Conseil régional, MM. NOLLAND, Maire de Pithiviers, GRILLON, Conseiller général, PAGE, Trésorier de Pithiviers, PERDEREAU, Conseil général du Loiret.

Rappel de l'ordre du jour :

- Approbation du compte-rendu du Bureau du 18 juillet 2014
- Contrat Régional de Pays : examen des dossiers de demande de subvention
- SAGE Nappe de Beauce : Contrat d'animation 2014-2016 avec l'AESN
- Contrat Global Essonne Amont :
 - Demande de subventions pour la cellule d'animation – année 2015
 - Lancement de la consultation « inventaire zones humides »
- Acceptation du don de l'Association Pithiverais Pays d'Accueil
- Retrait de la Communauté d'Agglomération Orléans Val de Loire (CAOVL) du Centre de Gestion
- LEADER : positionnement du Pays sur l'Appel à Manifestation d'Intérêt
- Affaires diverses

Mme BEVIERE accueille les membres du Bureau et excuse notamment Mme DUBOIS, Député, et Mme CANETTE, Vice-présidente du Conseil régional.

Mme BEVIERE donne lecture des pouvoirs reçus :

Mme LEVY donne pouvoir à M. TARTINVILLE,
Mme CHANTERAU donne pouvoir à M. BOUVARD,
M. FEVRIER donne pouvoir à M. MALET,
M. THION donne pouvoir à Mme BEVIERE.

Après avoir constaté que le quorum était atteint, Mme BEVIERE demande qu'un point à l'ordre du jour soit ajouté. Il s'agit du projet de délibération, nécessaire pour accorder l'aide exceptionnelle de 1 000 € à La Maison de la Beauce (cf. décision du Bureau du 18 juillet 2014).

Ne notant pas d'observation, le point est ajouté.

Compte-rendu de la réunion du Bureau du 18 juillet 2014

Mme BEVIERE rappelle brièvement quelques points à l'ordre du jour de ce Bureau.

Pas de vote contre – Pas d'abstention – Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

Contrat régional de Pays : examen des dossiers présentés

-« Aménagement d'une Maison de Santé Pluridisciplinaire de Santé à Bellegarde », Communauté de communes du Bellegardois.

Mme BEVIERE rappelle les grandes lignes du module 2 « Services à la population » dans lequel s'intègre le projet de MSP, puis passe la parole à M. MALET, Président de la Communauté de communes du Bellegardois.

M. MALET rappelle que le bâtiment de l'ancien EPHAD a été réhabilité et agrandi par la Commune et la Communauté de communes pour y installer tous les services de proximité (hôtel communautaire, RAM, MSP, etc.).

Les médecins rentrent dans les locaux dès le 27 septembre pour une mise en service le lundi 29 septembre. Un cabinet satellite est envisagé à Ladon ; il comprendra 2 médecins, 1 infirmière et 1 pharmacien. M. MALET indique les spécialités des différents professionnels rejoignant la MSP. Il insiste sur l'importance de la fédération de ces professionnels autour du projet de santé.

Mme BEVIERE précise le montant du projet, autour de 800 000 €. La subvention régionale, dans le cadre du Contrat régional de Pays s'élève à 157 000 €. Mme BEVIERE détaille les autres financeurs.

M. GAUDET complète en précisant que le Conseil général du Loiret peut aider à financer les structures relais.

Le coût du projet s'élève à 785 210,13 € HT. La subvention demandée est de 157 000 €, soit 20 % des dépenses éligibles.

Pas de vote contre – Pas d'abstention – Le Bureau donne un avis favorable à l'unanimité.

-« Réalisation de diagnostics biodiversité », Société Les 3 Laboueurs.

Mme BEVIERE précise que ce dossier est présenté sur le module 7 « Biodiversité-Eau ». La société Les 3 Laboueurs regroupe 70 producteurs sur les Pays de Beauce et Beauce Gâtinais en Pithiverais. 10 diagnostics vont être réalisés par l'association « Hommes et Territoires », 5 par Pays, financés à 80% par la Région.

M. GUERINET rappelle que l'association « Hommes et Territoires » travaille également avec la Coopérative de Boisseaux pour les actions pour la biodiversité.

Le coût du projet s'élève à 9 500 € nets (TVA non applicable). La subvention demandée est de 7 600 €, soit 80 % des dépenses éligibles.

Pas de vote contre – Pas d'abstention – Le Bureau donne un avis favorable à l'unanimité.

SAGE Nappe de Beauce : Contrat d'animation 2014-2016 avec l'AESN

Mme BEVIERE rappelle que la cellule d'animation de la CLE du SAGE Nappe de Beauce est cofinancée à 100% par les Agences de l'Eau Seine Normandie et Loire Bretagne et par les Régions Ile de France et Centre. La convention passée avec l'AESN est arrivée à échéance fin décembre 2013. Le contrat proposé est un contrat type qui lierait le Pays et l'AESN jusqu'en 2016. Mme BEVIERE rappelle également les difficultés rencontrées avec la Région Ile de France, notamment pour le financement de la cellule.

Pas de vote contre – Pas d'abstention – La délibération est adoptée à l'unanimité.

Contrat Global Essonne Amont

Mme BEVIERE rappelle que le Contrat Global a été signé lundi 22 septembre dans la grande halle du Château de Chamerolles. Elle fait part de la satisfaction de la Directrice de l'Agence de l'Eau Seine Normandie.

M. GAUDET insiste sur la qualité du travail mené à Pithiviers-le-Vieil par le Syndicat de l'œuf et de l'Essonne. Il souligne la qualité des explications fournies par M. MENARD, technicien de rivière.

- Financement de la cellule d'animation pour l'année 2015 – Demandes de subventions à l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et à la Région Centre.

Mme BEVIERE précise les montants de l'opération. Le coût de fonctionnement de la cellule d'animation est estimé à 66 400 €, salaires, charges et frais inclus ; une fois déduit les subventions des partenaires, le reste à charge pour le Pays s'élève à 8 880 €, sur la part salaire de l'animateur général et 7 400 € sur le fonctionnement. Le tableau de la délibération indique la part prise en compte par chacun des financeurs.

Pas de vote contre – Pas d'abstention – La délibération est adoptée à l'unanimité.

- Lancement de la consultation pour la réalisation d'une étude d'inventaire des zones humides.

Mme BEVIERE précise que cette étude d'inventaire des zones humides doit être réalisée afin d'être en accord avec les dispositions du SAGE Nappe de Beauce.

Ces inventaires devront figurer dans les documents d'urbanisme des collectivités. Le coût est estimé à 50 000 €.

Mme BEVIERE rappelle l'évolution des contrats de bassin. Le premier contrat avait comme territoire celui du Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais. Le second contrat a été scindé sur les deux bassins de l'Essonne et du Loing ; il est donc réparti sur deux Pays, le Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais et le Pays Gâtinais.

M. MALET informe les membres du Bureau des difficultés rencontrées dans la gestion du programme sur le bassin du Loing.

M. TARTINVILLE demande que les études déjà réalisées soient compilées et prises en compte pour toute nouvelle étude.

Pas de vote contre – Pas d'abstention – La délibération est adoptée à l'unanimité.

Acceptation du don de l'Association Pithiverais Pays d'Accueil

Mme BEVIERE fait un petit historique de l'association « Pithiverais Pays d'Accueil » pour répondre à l'interrogation de M. le Sous-préfet.

M. MAMEAUX indique qu'il s'agissait en quelque sorte d'une préfiguration du Pays. Cette association était présidée par M. CHARIE ; elle a été dissoute le 18 juillet 2014.

Pas de vote contre – Pas d'abstention – La délibération est adoptée à l'unanimité.

Participation exceptionnelle pour le financement du chef de projets La Route du Blé en Beauce

Mme BEVIERE revient sur la demande d'aide exceptionnelle émanant de la Maison de la Beauce, porteur de La Route du Blé en Beauce, pour un montant de 1 000 €. Il s'agit de prendre en charge une partie des surcoûts liés au poste de Chef de projets La Route du Blé en Beauce, principalement en raison du retard de versement des subventions sur les fonds européens, en moyenne de deux ans, qui occasionnent des frais bancaires importants.

Il s'agit d'entériner par une délibération la décision prise au cours du Bureau du 18 juillet 2014 afin de permettre au Trésorier de procéder au versement.

Pas de vote contre – Pas d'abstention – La délibération est adoptée à l'unanimité.

Retrait de la CAOVL du Centre de Gestion

Mme BEVIERE fait part des deux courriers reçus du Centre de Gestion. Le second donne des précisions sur la procédure et les conséquences administratives et financières de l'éventuel retrait de la CAOVL.

Mme BEVIERE rappelle que la CAOVL est la seule collectivité du Département à ne pas être adhérent d'office, en raison du nombre de ses agents.

Selon le CDG 45, il n'y aura pas d'impact pour les collectivités, bien que le coût du retrait soit estimé à 90 000 €.

Mme DAUVILLIERS précise que la commune de Malesherbes a émis un avis favorable. C'est aussi le cas, par exemple, de la CCM, de la CCBG, de la CCPB.

Pas de vote contre – Pas d'abstention – La Présidente est autorisée à faire un courrier avec avis favorable au Centre de Gestion, en insistant sur une non augmentation des cotisations consécutives à ce retrait.

Positionnement du Pays sur l'Appel à Manifestation d'Intérêt LEADER

Mme BEVIERE rappelle que ce point a déjà été évoqué au dernier Bureau. Le délai pour répondre à cet appel à manifestation d'intérêt a été repoussé à mi octobre.

M. TARTINVILLE rappelle que le Pays a bénéficié d'un programme LEADER+ jusqu'en 2008 et qu'un dossier avait été préparé pour la programmation 2008-2014, sur la thématique culturelle.

Il s'agirait de reprendre ce dossier et de le mettre à jour avec les éléments nouveaux tels que l'Agenda 21.

Mme BEVIERE propose que le Pays soit candidat. Il est envisagé de se rapprocher du Pays Gâtinais. Mme BEVIERE insiste sur le fait que cette candidature ne doit pas mettre le Pays en difficulté financière, compte tenu des délais toujours très longs pour le règlement de fonds européens.

Pas de vote contre – Pas d'abstention – Accord du Bureau pour répondre favorablement à cet appel à manifestation d'intérêt.

Affaires diverses

-Transformation du Pays en Pôle d'Equilibre Territorial

Mme BEVIERE rappelle qu'un courrier nous avait été annoncé par l'ANPP (association nationale pour les Pays) pour le 28 juillet, soit 3 mois après la promulgation de la loi. Celui-ci n'a pas été reçu. Il est convenu que l'Agent de développement transmette à M. le Sous-préfet les éléments dont il dispose sur la procédure de transformation, telle qu'elle nous a été présentée à la Région le 7 juillet.

-Recrutement pour le poste de Chef de projets SCoT et Développement Durable.

Mme BEVIERE informe les membres du Bureau que le Pays a reçu 25 candidatures. 5 candidats seront auditionnés le lundi 6 octobre, pour le remplacement d'Eloïse ELISA.

-Grenellisation du SCoT.

Mme BEVIERE rappelle qu'une réunion d'information s'est tenue à Pithiviers-le-Vieil sur les incidences de la loi ALUR sur les PLU, SCoT et autres documents d'urbanisme. Le SCoT du Pays doit obligatoirement être révisé avant le 1^{er} janvier 2017, notamment pour être « grenellisé ».

La DDT du Loiret a informé la Présidente qu'une somme de 10 000 € pourrait être réservée au Pays pour cette révision, sur l'exercice 2014.

M. le Sous-préfet s'interroge sur les actions à mettre en œuvre pour cette révision et quel coût cela représente.

Mme BEVIERE précise ces actions et les délais correspondants.

M. MAMEAUX s'insurge sur les sommes importantes engagées dans des opérations réglementaires alors que les fonds publics se raréfient.

Afin de pouvoir bénéficier de cette somme de 10 000 € et compte tenu de l'obligation de révision du SCoT, les membres du Bureau donnent leur accord pour officialiser leur intention de révision. Un courrier de réponse en ce sens sera envoyé à l'attention de M. BRILL (DDT 45).

-Appel à projets « Revitalisation des centre-bourgs.

Mme BEVIERE rappelle que la commune de Beaune la Rolande fait partie des communes concernées par cet appel à projets Le dossier de Beaune fait partie des deux dossiers déposés sur le Loiret. Il semblerait bien placé.

-La Route du Blé en Beauce.

Mme BEVIERE informe les élus que la soirée de remerciements Route du Blé en Beauce se tiendra le samedi 4 octobre dans les locaux de l'Antre-Loup à Pithiviers-le-Vieil. Les courriers d'invitation ont été postés dans la semaine.

Concernant les éditions 2014, le Pays est pressenti pour être le coordonnateur du groupement de commandes. **Avis favorable du Bureau.**

-Hôpital de Pithiviers.

Mme BEVIERE indique qu'elle a reçu, en copie, un courrier envoyé par l'association des usagers de l'hôpital « A Pithiviers, l'hôpital c'est vital » au directeur de l'ARS au sujet du financement des travaux du dernier étage de l'hôpital.

M. GAUDET précise qu'outre le financement de ces travaux, se pose celui du budget d'équilibre de la maternité.

Il propose de prendre une motion lors du prochain Comité syndical.

Un contact va être pris avec M. le Maire de Pithiviers, qui préside le Conseil de surveillance de l'Hôpital, pour qu'une action commune soit engagée auprès de l'ARS.

Une motion sera prise au prochain Comité syndical, si le problème n'est pas réglé.

-Information sur la possibilité d'un Contrat Local de Santé.

Mme BEVIERE rappelle qu'une première rencontre avait eu lieu début juillet. Elle revient sur la seconde réunion organisée dans les locaux du Pays le 24 septembre avec les professionnels de santé de Pithiviers. Elle indique que le Dr GUERN, médecin référent de la MSP de Meung/Loire, est venu présenter le projet médical de santé de sa structure et les coûts de fonctionnement. A l'issue de la rencontre, les professionnels de Pithiviers sont très sensibilisés à la création d'une MSP sur Pithiviers.

M. MALET insiste sur l'accompagnement de la collectivité et la nécessité de son soutien auprès des professionnels pour faire avancer le dossier.

-Visite de terrain dans le cadre de la Trame verte et bleue.

Mme BEVIERE revient sur les visites qui se sont déroulées dans l'après-midi. Il s'agissait de la visite du marais de Toussac sur la commune d'Estouy, puis le passage à faune sous l'A19 à Courcelles et enfin les plantations réalisées à Gaubertin par la Fédération des Chasseurs du Loiret.

La date du prochain Bureau est fixée au vendredi 17 octobre à 17h30.

N'ayant plus d'informations à donner et ne relevant pas d'observation, Mme BEVIERE lève la séance.

Monique BEVIERE, Présidente